

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Domagné - Chaumeré
se réunira en séance ordinaire en Mairie de DOMAGNÉ

Le 9 février 2026 à 20h00

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2025
- 2) Institutions et Vie politique
 - SMICTOM : convention relative à la mise en place du compostage partagé sur la commune de Domagné
- 3) Personnel :
 - Création et suppression d'un emploi permanent au service périscolaire
 - Police pluricommunale : convention de coordination entre la commune et la Gendarmerie Nationale
 - Audit : point sur l'avancement du dossier
- 4) Culture : participation au service Arléane
- 5) Micro-crèche : modification n°1 au contrat de prestations de services
- 6) Tirage au sort des jurés d'Assises 2027
- 7) Travaux et acquisitions : point sur les projets en cours
- 8) Urbanisme : DIA, PC, DT
- 9) Décisions du Maire
- 10) Questions diverses

A Domagné, le 5 février 2026

